

Mairie
80B allée de la Mairie
07360 St Fortunat sur Eyrieux
Tél. : 04 75 65 23 96
Courriel : mairie@saintfortunat.fr

027/2026 - registre 8
Arrête municipal réglementant la circulation et le stationnement
Place René Cassin

Le maire de la commune de Saint-Fortunat-sur-Eyrieux,
Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée,
complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et 83-8 du 7 janvier 1983,
Vu le décret 82-389 du 10 mai 1982, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et des organismes publics de l'État dans les départements,
Vu le code des collectivités territoriales,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu le repas «Bombine» et la vente de roses dans le cadre de l'opération « Une rose Un espoir », au profit de la ligue contre le cancer, organisés par l'association Ensemble et Solidaires de Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, le samedi 25 avril 2026, sur la place René Cassin,

ARRÊTÉ

Article 1 :

Pour le bon déroulement du repas «Bombine» et de l'opération « Une rose Un espoir », le samedi 25 avril 2026, sur la place René Cassin, la circulation et le stationnement de tout véhicule, à l'exception des véhicules de secours, seront interdits Place René Cassin du vendredi 24 avril 2026 à partir de 7h00 au samedi 25 avril, jusqu'à 20h.

Article 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par les services municipaux.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée au demandeur, à la préfecture et aux services de la Gendarmerie des Ollières-sur-Eyrieux

Fait à St-Fortunat Sur Eyrieux, le 10/04/2026

Le Maire,
Christian FEROUSSIER

